Ville de
PESSAC

N°

Date du dépôt de la demande : .....

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET/OU DECLARATION PREALABLE POUR UNE VENTE AU DEBALLAGE

LE DOSSIER DOIT ÊTRE DEPOSÉ COMPLET 2 MOIS AVANT LA DATE DE LA MANIFESTATION

① Objet de la demande

☐ Demande d'occupation du domaine public

et/ou

☐ Déclaration préalable à une vente au déballage (braderie, brocante, vide-grenier, vide-maison…)

② Renseignements obligatoires concernant le demandeur

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale : .....

.....

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) : .....

.....

Qualité du représentant légal (pour les personnes morales) : .....

Forme juridique (SARL, EI, SA, SNC, association…) : .....

Numéro SIRET (pour les personnes morales) : .....

Adresse du demandeur : .....

.....

Tél. : ..... Mail : .....

③ Pour une demande d'occupation du domaine public

Adresse détaillée de l'occupation : .....

.....

Mesures de circulation et de stationnement souhaitées (ex : rue barrée, interdiction de circulation, ...) :

.....

.....

.....

But de la manifestation : .....

Nombre de mètres de linéaire (pour les ventes faisant l'objet d'une demande d'occupation du domaine public) :

.....

Date(s) de l'occupation du domaine public :
le ...../...../..... ou du ...../...../..... au ...../...../.....

④ Pour une vente au déballage

Adresse détaillée de l'occupation : .....

Marchandises vendues : ☐ neuves ☐ occasions

Nature des marchandises vendues : .....

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) : .....

Date de début de la vente : le ...../...../.....

Date de fin de la vente : le ...../...../.....

Durée de la vente (en jours) : .....

L'organisateur fait payer un droit aux participants : ☐ OUI ☐ NON Si oui, montant : .....

⑤ Pièces obligatoires à joindre à la demande*

Pour les demandes d'autorisation d'occupation du domaine public :

- plan côté ou à l'échelle précisant si besoin l'implantation des stands, les branchements électriques…
- récépissé de déclaration de création ou de modification en préfecture
- attestation d'assurance en cours de validité garantissant les risques liés à l'activité

Pour les demandes de vente au déballage :

- copie de la pièce d'identité du demandeur (représentant de la personne morale ou particulier)
- plan côté ou à l'échelle précisant l'implantation de la vente au déballage

** en cas d'absence de ces documents ou s'ils sont trop imprécis, la demande pourra être rejetée par les services instructeurs.*

⑥ Engagements du demandeur

Le demandeur s'engage à appliquer les dispositions du règlement d'occupation du domaine public, notamment à respecter les dimensions de l'occupation ainsi que les dates déclarées qui auront fait l'objet d'une autorisation, et à acquitter la redevance correspondante.

Un cheminement piéton de 1,40m devra être assuré.

Le demandeur prend acte du fait que l'occupation est autorisée à titre personnel, et que l'autorisation est non transmissible, précaire et révocable.

Le demandeur s'engage à maintenir son emplacement et le sol en parfait état et à procéder lui-même à l'enlèvement des déchets et des emballages.

Le demandeur s'engage à respecter les conditions énumérées aux articles R 310-2[1], R 310-8[2] et R 310-9[3] du code de commerce.

L'organisateur d'un vide-grenier ou d'une brocante devra tenir un registre permettant l'identification des vendeurs (particuliers ou professionnels), en application de l'article 321-7 du code pénal. Ce registre devra être renvoyé par l'organisateur en mairie dans les 8 jours suivant la fin de la manifestation.

Le demandeur est informé que des contrôles pourront être réalisés en vue de s'assurer de la bonne exécution des prescriptions.

Je soussigné(e) ....., *certifie exacts les renseignements contenus dans cette demande et m'engage à respecter les dispositions du règlement d'occupation du domaine public de la Ville de Pessac (en cas de demande d'occupation du domaine public), les dispositions des article R310-2[1], R 310-8[2] et R 310-9[3] du code de commerce, et à régler, le cas échéant, la redevance correspondante.*

A Pessac, le .....

Signature du demandeur